



50€

remboursés
pour l'achat d'un volet
roulant solaire

VELUX®

Du 15 juin au 15 août 2023,
**bénéficiez de l'offre
de remboursement sur les
volets roulants solaires**

Collez ou agrafez ici le
code-barres, composé de
13 chiffres et à découper
sur l'emballage, de chacun
des produits achetés.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Téléphone _____

Email _____

**Avez-vous utilisé les services d'un
installateur pour la pose de votre
volet ?** OUI
 NON

Nom de l'installateur _____

CP/Ville _____

- 1** Inscrivez-vous sur velux.fr/protectionchaleur entre le **15 juin et le 15 août 2023** pour télécharger votre bon de remboursement.
- 2** Achetez votre/vos volet(s) roulant(s) solaire(s) VELUX entre le **15 juin et le 15 août 2023**
ou
faites poser votre/vos volet(s) roulant(s) solaire(s) VELUX par un professionnel entre le **15 juin et le 15 septembre 2023**
- 3** Envoyez votre dossier complet avant le **30 septembre 2023** par email à l'adresse velux.voletroulant2023@outlook.com ou par voie postale : **LINKLI
VELUX Volet Été 2023
31 rue Amédée Gordini - 87280 LIMOGES**

Un dossier complet doit contenir :

- Votre bon de remboursement dûment complété
- Votre ticket de caisse daté entre le 15/06/2023 et le 15/08/2023 ou la facture du professionnel (fourni/posé) datée entre le 15/06/2023 et le 15/09/2023
- Le code-barres original du volet solaire, composé de 13 chiffres, à découper sur l'emballage de chacun des produits achetés
NB : s'il vous manque un code-barres, envoyez le numéro de série du/des volet(s) roulant(s) solaire(s) sur papier libre ou une photo de la plaque d'identité
- Votre RIB

- 4** Vous recevrez votre remboursement **par virement bancaire** sous **6 à 8 semaines** environ à réception du dossier.

MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Vous recevrez un remboursement de 50 € pour un volet solaire réf. SSL, SSS, 100 C pour 2 volets solaires réf. SSL, SSS. Participation limitée à 2 volets solaires VELUX remboursés par foyer et dans la limite de 16 000 bons générés via le module internet.

Vous recevrez un remboursement de 100 € pour un volet solaire réf. SSSL/SSSS compatible avec une verrière 2en1. Participation limitée à 1 volet solaire VELUX remboursé par foyer et dans la limite de 300 bons générés via le module internet.

Vous recevrez un remboursement de 150 € pour un volet solaire réf. SSSL/SSSS compatible avec une verrière 3en1. Participation limitée à 1 volet solaire VELUX remboursé par foyer et dans la limite de 200 bons générés via le module internet.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire sous 8 semaines environ à réception du dossier. Frais d'affranchissement, de connexion Internet et d'impression du bulletin non remboursés. Offre réservée aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine. Retrouvez toutes les modalités sur velux.fr/protectionchaleur.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par VELUX France pour permettre de traiter votre demande de remboursement. Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : vosdonneespersonnelles.france@velux.com

© VELUX et le logo VELUX sont des marques et des modèles déposés et utilisés sous licence par le groupe VELUX. Ce document n'est pas contractuel. VELUX France, S.A.S. au capital de 6 400 000 euros, RCS EVRY 970 200 044.